MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA
STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
(AVEYRON. AUDE. GARD. HERAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES)

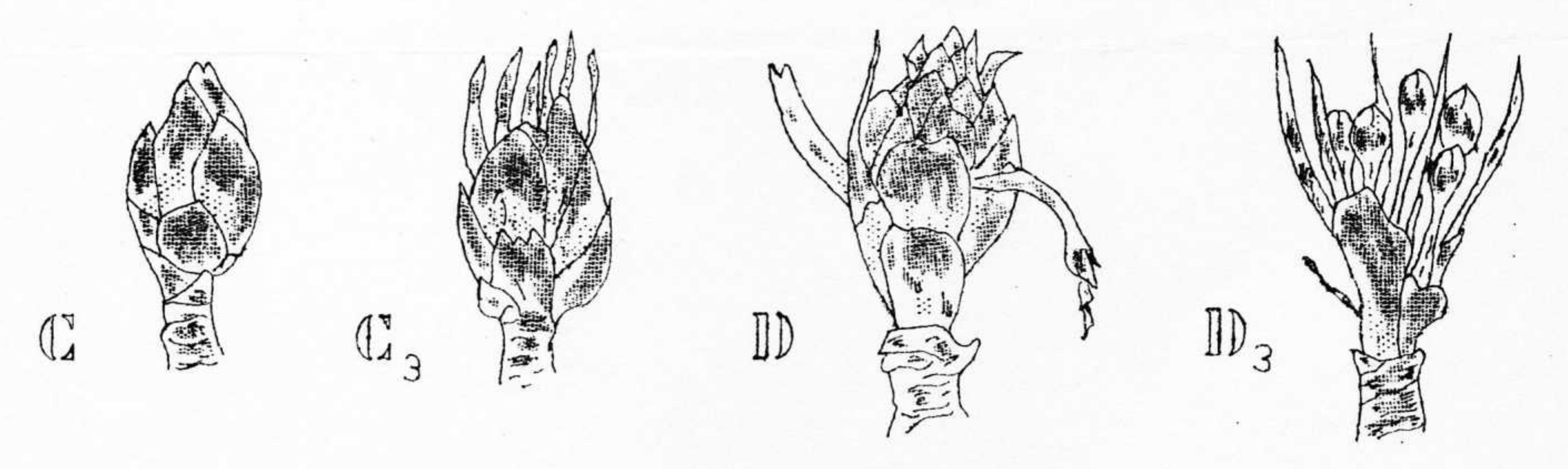
- MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72

N° 5 6 Première et deuxième édition n° 3 26 Mars 1956

AVERTISSEMENTS

TAVELURE du POIRIER — Zones I & II

Les poiriers dont les bourgeons ont atteint ou dépassé le stade D doivent être protégés contre les attaques possibles de la maladie. Les périthèces arrivent à maturité dans certaines situations, ailleurs on observe des conidies en grand nombre.



Dès réception du présent avis, traiter avec l'un des produits ci-dessous énumérés :

- Bouillie Bordelaise
- Oxychlorure de cuivre
- Sulfate basique de cuivre
- Captane
- Zinèbe
- Ferbame
- Zirame
- Thirame

MONILIA de l'ABRICOTIER — Zones I & II

Les pluies abondantes qui se sont récemment produites imposent le renouvellement du traitement.

INFORMATION

CERISIER — Zones I & II

GNOMONIA - MONILIA - TEIGNE - Il est conseillé de faire, dès maintenant, une pulvérisation anticryptogamique et insecticide avec :

- Bouillie Bordelaise - Oxychlorure de cuivre - Sulfate basique de cuivre	mélangé à	H.C.H. D.D.T

Dans le cas où des éclatements des écorces ont été provoqués sur les troncs, par le gel, il est prudent, pour éviter des effets néfastes de l'insolation, de procéder au blanchiment des troncs tout au moins sur les parties des troncs exposées à l'est, au sud et au sud-ouest.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,
P. BERVILLÉ

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,
L.L.TROUILLON

Imprimé à la Station d'Avertis.Agrico.du Languedoc-Roussillon,16rue de la République-Montpellier.Le Gérant:TROUILLON.Autor.du 6 Mars 56.Reproduction,adaptation réservées.
DLP 29-3-56 034593